



Communiqué de presse, 18 décembre 2014

La FNAUT, le réseau Citiz, la FUB et le RAC demandent une extension de la prime à la conversion des véhicules diesel anciens à toutes les composantes de la mobilité durable.

Le gouvernement envisage d'accorder une prime à la conversion des véhicules diesel anciens pour l'achat d'un véhicule électrique, hybride rechargeable ou répondant à la norme Euro 6.

Encourager les modes doux et l'intermodalité

La FNAUT, fédération nationale des associations d'usagers des transports, CITIZ, réseau coopératif de services d'autopartage, la FUB, fédération française des usagers de la bicyclette, et le RAC, Réseau Action Climat, demandent qu'une prime soit accordée également aux habitants qui renoncent à la possession d'un véhicule diesel ancien et adoptent des solutions de mobilité alternatives à la voiture particulière, telles que :

- l'achat d'un abonnement à un service de transport collectif, régulier ou à la demande ;
- l'achat d'un abonnement à un service d'autopartage, formule très incitative à l'usage du transport collectif et du vélo ;
- l'achat d'une bicyclette ou d'un abonnement à un service de location de vélo.

Si l'objectif du gouvernement est bien la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique, il doit aussi inciter les automobilistes à se tourner vers les mobilités douces et l'intermodalité, alternatives à l'usage de la voiture qui seules permettront de réduire durablement nos émissions de gaz à effet de serre.

FNAUT Jean Sivardière, président, tél. 04 76 75 23 31

CITIZ Jean-Baptiste Schmider, directeur général, tél. 03 88 23 45 33

FUB Geneviève Laferrère, présidente, tél. 06 44 00 71 64

RAC Lorelei Limousin, chargée de mission, tél. 01 48 58 89 79